

Extrait du Snuipp-FSU Ariège

<https://09.snuipp.fr/spip.php?article3146>

Dispositif d'accompagnement à distance des victimes de violences sexistes notamment conjugales et intrafamiliales en Ariège

Date de mise en ligne : lundi 30 mars 2020
Mise à jour le : lundi 30 mars 2020

- RESF 09, LDH, VISA, CONEX, Ligue de l'Enseignement, GRAP -

Description :

L'accompagnement et la prise en charge des victimes de violences conjugales reste une priorité des services de l'État et du Parquet. Toutes les infos en Ariège.

Snuipp-FSU Ariège

L'accompagnement et la prise en charge des victimes de violences conjugales reste une priorité des services de l'État et du Parquet. Les services de l'État, des collectivités locales, des services sociaux des hôpitaux, les centres d'hébergement et les associations spécialisées d'aide aux victimes de violences sexistes, partenaires habituels de l'aide aux victimes de violences sexistes en Ariège, se sont mobilisés pour organiser un dispositif d'accompagnement et d'orientation à distance des victimes qui comprend l'organisation d'une permanence téléphonique d'accompagnement pour les victimes de violences conjugales et intrafamiliales, d'un dispositif d'appui territorial sur l'est et l'ouest du département et d'une cellule de vigilance interprofessionnelle.

L'ensemble de ce dispositif est déployé sur l'ensemble du département avec des relais sur les territoires du Pays d'Olmes et du Couserans. Il est encadré par une cellule de vigilance virtuelle qui réunit les partenaires de la prise en charge des victimes de violences sexistes notamment conjugales et intrafamiliales. Le but de cette cellule est de tresser autour des victimes un réseau de professionnels spécialisés qui pourront ensemble conduire une évaluation concertée pour proposer la meilleure orientation et prise en charge possible afin d'aider les victimes à s'extraire des violences compte tenu de la période de confinement. Cette cellule est animée par la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité. Elle sera en lien permanent avec la préfecture et le parquet.

Le dispositif est animé par les professionnelles des associations Volonté de Femmes en Ariège (VFA) et CIDFF (centre d'information sur els droits des femme set des familles), Hérisson Bellor (CHRS et 115) et des institutions du CHAC-service social (centre hospitalier Ariège Couserans) du CISPd Ariège Couserans (conseil intercommunal de sécurité et prévention de la délinquance) du CIAS Pays d'Olmes (conseil intercommunal d'action sociale) et de MDDFE-DDCSPP mission départementale des droits des femmes et de l'égalité -direction départementale de cohésion sociale et la protection des populations.

Le dispositif local de télé-prise en charge des victimes de violences conjugales, intrafamiliales et sexistes Toute victime de violences sexistes notamment conjugales ou intrafamiliales peut être écoutée, informée, orientée et accompagnée dans ses démarches par les professionnelles des associations spécialisées dans la prise en charge des violences sexistes du département. Les associations Volonté de femmes en Ariège (VFA) et le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) assurent les permanences téléphoniques aux horaires et lieux habituels des accueils de jour pour les femmes victimes de violences conjugales et des lieux d'accueil d'écoute et orientation pour les victimes de violences sexistes :

- - Lavelanet /Pays d'Olmes/Mirapicien : 06 52 75 36 36
- - Saint Girons / Couserans : 06 52 75 36 36
- - Foix /Pays de Foix -Haute Ariège : 06 72 98 85 11
- - Pamiers / Basse Ariège - Arize - Lèze : 07 83 19 45 46 lundi mardi jeudi vendredi 10h à 16h

Contact possible également par mail sur : contact@vfa09.org

télécharger l'affiche d'information située ci-après.

